



Naturalisation étudiant en doctorat

URGENT!!!

Par **mapleleaf**, le **20/09/2010** à **17:11**

Bonjour,

Je suis allocataire de recherche (doctorant) Marié ayant une demande de naturalisation en cours, mes questions sont les suivantes:

-Si je ne renouvelle pas mon titre de séjour pour l'année prochaine cela entrainera t-il un refus automatique de ma demande de naturalisation?

-Je prévois de partir faire un Postdoc aux USA à partir de novembre prochain, Dois-je avertir la prefecture ou pas? en sachant que

L'avantage de prévenir la prefecture: démontrer que j'ai un salaire.

Désavantage: je ne suis pas sur le territoire français.

-La question est de savoir si la demande est traité sur la base de ma situation lors du dépôt (statut régulier en France + salaire) ou bien si le fait qu'ils trouvent le jour du traitement de la demande un dossier avec un contrat de travail et un titre de séjour expiré vont annulé simplement la demande.

Détail de ma situation:

Nationalité: Algérienne.

date d'entrée en France: 2004

Titre de séjour: étudiant.

État matrimonial: Marié pas d'enfants.

Date de dépôt (et d'entretien à la prefecture) de la demande de naturalisation: 1/06/2010.

prefecture: Rhône

Situation: allocataire de recherche en CDD de 3 ans fin du contrat 30/09/2010 ma femme est étudiante sans revenu.

Salaire: 1360 € net / mois mais finis en 30/09/2010 avec la fin du contrat.

C'est urgent je dois prendre une décision assez rapidement et notre avenir en dépend!

Je vous remercie pour votre aide,

mapleleaf